

# VOIE VERTE D'AGGLOMERATION

## Contexte

La Ville de Genève a eu peu l'occasion de créer des grands parcs comme ceux qu'elle a hérité des XVIIIe et XIXe siècles. Néanmoins, le projet de la Voie Verte d'agglomération est l'opportunité de concevoir un grand parc linéaire accueillant un axe de mobilités douces continu en site propre et reliant plusieurs lieux d'intensité urbaine.

Située dans le prolongement de la voie verte « CEVA » (aménagement de surface de la tranchée couverte de la liaison ferroviaire reliant la gare d'Annemasse à la gare des Eaux-Vives, réservée aux mobilités douces), la Voie Verte d'agglomération s'étend d'est en ouest depuis Annemasse jusqu'à Saint-Genis-Pouilly dans l'Ain, en passant par les communes de Prevessin-Moëns, Satigny, Meyrin, Vernier, Carouge et Genève, Coligny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Ambilly.

La Voie Verte d'agglomération consolide un itinéraire de mobilité douce partiellement existant avec le souci d'unité, de lisibilité, de continuité et de sécurité sur une longueur de 22km environ. Il constitue un espace public majeur et permet l'articulation entre échelle de l'agglomération, l'échelle de la ville et l'échelle des quartiers.



**Fig. 1 : Schéma de la Voie Verte d'agglomération (tracé en vert, indicatif hors Ville de Genève), les frontières communales (tracé en jaune), les frontières cantonales (tracé en rouge) – Source : service d'urbanisme de la Ville de Genève**

La Voie Verte d'agglomération ne peut se résumer au seul souhait d'un itinéraire de mobilité douce en site propre reliant deux centralités régionales. Son tracé vise à intégrer des enjeux patrimoniaux, écologiques et sociaux et à s'ancrer de manière fine et pérenne dans le territoire. Une attention particulière sera portée au traitement de l'épaisseur du tracé, à son accessibilité, ses accroches dans les réseaux existants et son insertion dans le territoire.

Le tracé qui concerne la ville de Genève débute sur le plateau de la gare des Eaux-Vives et se prolonge jusqu'à la future halte Châtelaine située à Vernier.

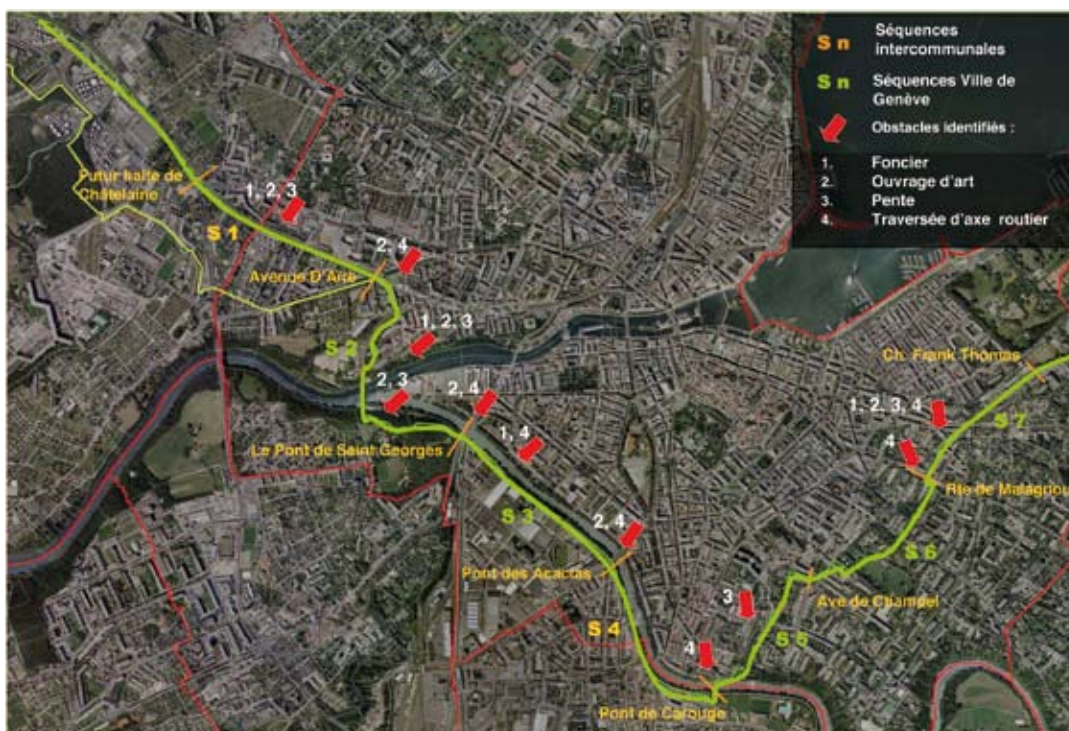
Elle s'insère dans un réseau d'itinéraires de mobilité douce existants comme par exemple les promenades du plan piéton, les parcours le long de l'Arve et à travers les parcs.

## Objectifs

- ▶ **encourager la mobilité douce** ; la Voie Verte d'agglomération est une infrastructure de mobilité douce offrant un itinéraire **continu, sûr et lisible** ;
- ▶ **relier les pôles de transports publics : une alternative aux transports individuels motorisés**
- ▶ **déplacer la pression touristique et de loisir des sites prisés telle que la Rade et faire découvrir de nouveaux lieux** ; la diversité des quartiers traversés, ainsi que l'attrait des paysages perçus le long de ce parcours sont l'occasion de développer une approche touristique et de loisir ; la Voie Verte d'agglomération doit offrir aux habitants et aux visiteurs une structure attrayante, lisible et sécurisée.
- ▶ **relier les centralités et articuler la ville-centre avec l'agglomération** ; compléter le réseau existant des itinéraires mobilité douce ; relier des équipements avec les gares RER ; inscrire de manière durable le tracé à travers le territoire et tirer parti de la diversité des paysages traversés ;
- ▶ **intégrer les enjeux écologiques** : biodiversité, corridor écologique, perméabilité des sols ;
- ▶ **contribuer au maillage vert-bleu** : la Voie Verte d'agglomération est une composante du maillage vert à l'échelle de l'agglomération et doit contribuer à la continuité des espaces ouverts ;
- ▶ **améliorer le cadre de vie** : la Voie Verte d'agglomération est « la place publique » de l'agglomération ; son emprise n'est pas réduite à la bande de circulation et présentera des élargissements pouvant accueillir des usages multiples dédiés aux loisirs, aux manifestations culturelles et au tourisme ;
- ▶ **valoriser le paysage du bassin genevois** : la Voie Verte d'agglomération est l'occasion de mettre en scène les paysages ;
- ▶ **créer un projet didactique** : sensibiliser les usagers et les habitants aux enjeux du patrimoine naturel et bâti, de l'écologie et aux bienfaits de la mobilité douce.

## Moyens

- ▷ **définir et arrêter avec les communes concernées et le canton le tracé définitif** ;
- ▷ **identifier et budgétiser les obstacles qui feront l'objet de projets spécifiques pour assurer la continuité, la largeur suffisante du tracé et l'accessibilité aux personnes en situation de mobilité réduites.**



**Fig. 2 : Carte des obstacles identifiés** – Source : service d'urbanisme

Carte des obstacles identifiés nécessitant:

1. Le remaniement foncier : réservations de terrains ou servitudes de passage à inscrire pour assurer une largeur suffisante sur l'ensemble du tracé.
2. La construction d'ouvrage d'art : passages sous voie par exemple.
3. D'adapter la pente du terrain à la mobilité douce.
4. De sécuriser et d'aménager le franchissement d'un axe routier.



**Fig. 3 : Illustrations de quelques obstacles relevés, Passage sous le pont de Saint-Georges, Carrefour du Pont des Acacias, Vers le Chemin des vergers** – Source : service d'urbanisme

- ▷ assurer un co-financement du projet par les communes concernées, et par la Confédération (Fonds d'infrastructure de l'agglomération) ;
- ▷ établir un calendrier et coordonner la mise en oeuvre des séquences opérationnelles avec le projet de la voie verte CEVA, les gares Champel - Hôpital et Eaux-Vives de la ligne CEVA et le projet « Rive Bleue » du secteur Praille-Acacias-Vernets.
- ▷ intégrer les projets connexes à la Voie Verte d'agglomération: CEVA, PAV, PACA (plans concertés d'agglomération) etc. ;
- ▷ établir une charte d'aménagement intercommunale pour la Voie Verte d'agglomération (végétation, mobilier, luminaires, revêtement de sol,...) ;
- ▷ mettre en place une structure d'entretien et de gestion intercommunale pour l'ensemble du tracé (maintenance, arrosage, déneigement,...).



## Acteurs

- a) Le groupe de conduite et de suivi de projet de la Voie Verte d'agglomération est composé de représentants du Projet d'Agglomération, de la DGM et du Service d'urbanisme de la Ville de Genève. Leur principale mission sera de construire avec les communes concernées une vision commune du projet de Voie Verte d'agglomération et de finaliser avec elles l'étude de faisabilité et l'avant projet de l'ensemble du tracé.
- b) En interne Ville de Genève les acteurs concernés sont : SAM, SU, UOF, SEVE, VOIRIE et GCI.
- c) Services cantonaux : entre autres DGM, DGNP, DGPAV.
- d) Les communes concernées : en Suisse Meyrin / Satigny / Vernier / Carouge / Chêne-Bougeries / Chêne-Bourg / Thônex / et en France Saint-Genis Pouilly / Prevessin-Moëns / Ambilly / Annemasse.
- e) La Confédération.

## Liens

- Chapitre 2.2 mobilité : encourager la mobilité douce
- Fiches Plan directeur communal Genève 2020 :
  - Fiche PL6 : Rade et Rives
  - Fiche PL2: Gare des Eaux-Vives, Petite Boissière
  - Fiche PL3: Praille - Acacias - Vernets
  - Fiche A3 : Plan lumière
  - Fiche A5 : Mise à jour du plan directeur des chemins pour piétons
  - Fiche A8a : Nature en ville et biodiversité
  - Fiche A9 : Gestion de l'eau
- Agenda 21 cantonal : action 16 : « voies vertes et biodiversité »

## Plan, carte



**Fig. 5 : Carte illustrant la Voie Verte d'agglomération, avec les promenades du plan piéton (Jaune), les espaces verts (Vert) et les secteurs qui font l'objet de projet de requalification (Rouge) – Source : service d'urbanisme**